MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 15 avril 2024

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal N° 2024-03
relatif au
Rapport de gestion 2023

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le rapport de gestion 2023 de la Municipalité.

Comme d'habitude, celui-ci est structuré par Municipale ou Municipal. Il traite les faits marquants des dicastères dont elle ou il a la charge. Une table des matières facilite l'accès aux différents points.

Les rapports de gestion des associations dont Bottens fait partie sont disponibles sur les sites Internet respectifs de chaque association.

Rapport de gestion 2023

Table des matières

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, Syndic 5

Organisation de la Municipalité 5

Préavis 6

Collaboration avec d'autres communes 6

Finances 6

Aménagement du territoire 6

Police des constructions 6

Personnel communal 7

Secrétariat municipal 7

Organisation du travail à l'Administration communale 7

Conciergerie et voirie 7

Effectif au 31 décembre 8

Service de déneigement 8

Population bottanaise 8

SDIS Haut-Talent 9

Les points marquants pour Gérard Stettler, Vice-Syndic 9

Forêts 9

Groupement forestier de la Menthue 9

Terrain de sports 10

Déchets – Ordures ménagères 10

Les instruments de financement 10

La taxe au poids 10

La taxe de base 10

Matériaux récoltés et éliminés 10

Quelques chiffres clés 11

Services industriels 11

Service des eaux 11

Chiffres clés 11

Bâtiments communaux - Patrimoine financier 12

Bâtiment du chemin des Placettes N° 3 12

Bâtiment du chemin du Cottin N° 2 12

Bâtiment du Pressoir 12

Bâtiment du Battoir 12

Les points marquants pour Patricia Riva, Municipale 12
Lausanne Région 12
Transports publics 12
Transports Lausannois (TL) 12
CarPostal 12
Informatique 13
Site internet 13
Informatique-bureautique 13
Epuration et assainissement 13
STEP 13
ASET (Association intercommunale STEP Echallents Talent) 14
Collecteurs 14
Chantier des Placettes 14
Routes 14
Parcs et espaces verts 15
Salle polyvalente 15
Bâtiment du collège des Lionceaux 16
Les points marquants pour Christian Jaquier, Municipal 16
Refuge 16
Maison de commune 16
Défibrillateur 17
Sécurité publique 17
Organisation Régionale de Protection Civile du Gros de Vaud (ORPCI) 17
Avant-propos du commandant 17
Feu de ferme à Bottens 18
Conclusions du Cdt : Lt col Sébastien Rüegg 18
Zone 30 Km/h 18
Police Cantonale contrôles radar 18
Police de proximité 19
Battoir 19
APROMAD 21
Billet du président et de la directrice 21
Les finances 21
Sociétés locales 21
Fête du 1er août 22
Aînés : sortie estivale 22
Aînés : rencontre de décembre 22

Les points marquants pour Patrick Oyon, Municipal 22
Passeport vacances 22
Collège des Lionceaux 23
Croc'Lionceaux 23
ASIRE 23
EFAJE 25
Bibliothèque régionale d'Echallens 25
Ludothèque régionale d'Echallens 25
Conclusions 26

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, Syndic

Organisation de la Municipalité

La Municipalité tient ses séances à la salle de la Municipalité, tous les lundis à 17h. Les éventuels invités (citoyens, propriétaires, architectes, etc) sont généralement reçus avant ou après la séance. À de très rares occasions, lorsque les invités sont nombreux, les séances sont organisées à la salle du Conseil.

Quelques séances ont été annulées, principalement pour des raisons de jours fériés. Cette année encore, aucune séance n'a dû être ajournée par faute de quorum. Les quelques séances où le Syndic était absent ont été présidées par le Vice-Syndic, M. Gérard Stettler.

Mme Carine Delpierre, Municipale depuis près de 11 ans, a décidé de déménager pour des raisons personnelles et a de facto dû abandonner son mandat de municipale qu'elle aimait tant.

Conformément à la loi sur les communes, le bureau électoral communal a organisé une élection complémentaire qui s'est déroulée le 26 novembre 2023. M. Patrick Oyon a été élu Municipal au 1er tour. À la suite de son entrée en fonction, la Municipalité a procédé à quelques remaniements de dicastères en fonction des compétences et des expertises métiers de chacun-e :

Laurent Imoberdorf *Syndic*	Administration générale Aménagement du territoire Police des constructions Contrôle des habitants et Bureau des étrangers Service hivernal Service de défense incendie et secours Energies renouvelables Eglises
Gérard Stettler *Vice-Syndic*	Service des eaux Bâtiments communaux / patrimoine financier Déchets / Ordures ménagères Cours d'eaux et rives Environnement
Patrick Oyon *Municipal*	Finances Formation – Jeunesse – Culture Accueil de la petite enfance, garderies
Christian Jaquier *Municipal*	Bâtiments communaux / patrimoine administratif Affaires sociales Affaires culturelles et loisirs Refuge Police Protection civile Inhumations et cimetières
Patricia Riva *Municipale*	Informatique – Site internet Transports publics Parcs et espaces verts Routes Voirie Epuration Salle polyvalente Collège des Lionceaux

Préavis

Cette année 2023 a été l'occasion de présenter 9 préavis municipaux dont les préavis usuels tels que les comptes, le budget et la gestion.

7 préavis ont été acceptés, 1 refusé et 1 retiré par la Municipalité.

Ces préavis vont engager la commune sur des travaux importants et de gros montants. Cela permettra cependant de pérenniser les équipements communaux.

Collaboration avec d'autres communes

Comme les années précédentes, la Municipalité a tenté de collaborer avec les communes avoisinantes. Les occasions se font rares et se sont plutôt les associations intercommunales qui permettent d'avoir des échanges. Les séances organisées par ces associations sont des bonnes occasions de se rencontrer et d'échanger sur des sujets divers. L'employé d'exploitation, M. Nik Binggeli a eu quelques opportunités d'échanger avec les employés d'autres communes. Différents appareils sont prêtés ou empruntés aux communes voisines.

Finances

La situation des finances communales est stable. Le fil conducteur des dépenses de la commune est donné par le budget. Les dépenses excédentaires sont le résultat de situation d'urgence. Voici plusieurs exercices que le déficit budgétisé se transforme en un résultat positif dépendant principalement des entrées d'impôts sous-évaluées. Les comptes 2023 montrent une augmentation de 10,49% sur une prévision au budget de CHF 3'347'805.- tous types impôts confondus, laquelle avait été augmenté de 6,06% par rapport au budget 2022.

Les locations du refuge sont toujours excellentes, celui-ci est réservé presque d'année en année. Celles de la salle polyvalente et de la salle de l'UAPE sont quand même beaucoup moins fréquentes. La salle du Conseil est également disponible à la location pour diverses séances (associations, assemblées, etc).

Aménagement du territoire

Le plan d'affectation communal (PACom) ayant été accepté par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) le 31 août 2023, les voies de recours ont été ouvertes. Les recours déposés par des propriétaires sont actuellement en traitement à la Cour de droit administratif et public (CDAP).

Le PACom est déjà applicable (depuis l'enquête publique) et viendra abroger les dispositions du plan général d'affectation (PGA) en vigueur une fois définitivement entré en force (une fois les voies de recours épuisées). Entre-temps, toute demande doit satisfaire au PGA et au PACom.

Il est envisageable que l'entrée en vigueur définitive du PACom mette encore un certain temps. En effet, tant que toutes les voies de recours ne sont pas épuisées celui-ci ne pourra pas entrer en force. Cela complique la gestion des projets et impose des limites que l'entrée en vigueur définitive supprimera.

Police des constructions

Étant donné que le PACom a été validé par le canton, la zone réservée, dont la durée de « vie » était de 5 ans, a été automatiquement levée au mois de juillet. Si le but de celle-ci était d'éviter toute explosion de projets non souhaitée, aujourd'hui le risque n'est plus. En effet, ce sont les règles les plus restrictives du PACom et du PGA qui font fois, évitant ainsi toutes dérives incontrôlées.

Une nette augmentation des demandes a été constatée pour les pompes à chaleur de tous types et pour les installations solaires photovoltaïques. Les grandes transformations sont en net recul, cependant une augmentation des transformations et réhabilitations de projets moyens est constatée.

Il semble que certaines mesures mises en place par le canton et la Confédération visant à simplifier le travail technique rendent la charge administrative plus importante. La collaboration technique se fait principalement avec le Service technique intercommunal du Gros-de-Vaud (STI) mais la Municipalité s'adresse à un architecte conseil dans certains cas. Si la complexité ou les particularités du dossier nécessitent le recours d'un spécialiste, elle en informe le propriétaire en précisant que les prestations de celui-ci lui seront facturées.

Il semble que les services du canton pour les zones « hors zone à bâtir » ont retrouvé une certaine vigueur dans leur travail. Plus aucun projet hors zone à bâtir n'est pas totalement expertisé par les services cantonaux à l'aide de photos aériennes. Leur volonté est de rétablir toutes les non-conformités avant de pouvoir espérer réaliser les travaux souhaités. La Municipalité espère que ces mesures ne sont pas contre-productives et n'incitent pas les propriétaires à effectuer des travaux sans annonce.

Personnel communal

Secrétariat municipal

Le mercredi 19 avril 2023, le Syndic a dû signifier le licenciement immédiat, pour faute grave à M. Nicolas Salis qui occupait le poste de secrétaire municipal depuis le départ à la retraite de M. Philippe Gerber. Cette décision a été entérinée lors de la séance de la municipalité suivante. Une procédure pénale est en cours.

Cette situation plus qu'inconfortable sur le point administratif a forcé à travailler en mode « dégradé » pendant quelques semaines. Une solution a rapidement été trouvée par l'entremise de l'Association Vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) qui propose une liste de noms de personnes susceptibles d'assurer des remplacements ponctuels. Après avoir pris différents renseignements, le choix de la Municipalité s'est porté sur la personne de M. Jean-Numa Grau, assermenté en tant que secrétaire municipal ad interim lors de la séance du 17 mai 2023. Durant sa période de remplacement, son efficacité et sa disponibilité ont permis de rechercher sereinement un-e candidat-e au poste laissé vacant par le départ du secrétaire licencié.

Le poste a été mis au concours et après des présélections et différents entretiens le choix de la Municipalité s'est porté sur Mme Audrey Kalbfuss. Elle a commencé son activité le 18 septembre 2023.

Organisation du travail à l'Administration communale

Si la situation au 1er semestre a été des plus compliquées pour tout le personnel, la Municipalité tient ici à remercier Mme Christiane Panchaud et Mme Isabelle Lavenex pour leur précieux appui durant cette période difficile.

Les modifications de la composition de l'administration ont produit un effet bénéfique sur l'ambiance de travail. Au 31 décembre 2023, une bonne ambiance au sein de l'Administration a été constatée et la Municipalité s'en réjouit.

Conciergerie et voirie

Mme Maria Murça a démissionné de son poste de concierge. La Municipalité la remercie pour la qualité de son travail et son immense disponibilité.

M. Henri Guignard, ayant atteint l'âge de la retraite, a terminé son activité d'auxiliaire de voirie. La Municipalité le remercie pour son engagement et son travail.

Afin de remplacer Mme Murça et de renforcer l'équipe voirie, la Municipalité a engagé M. Vincent Piccard qui s'occupe à environ 20% des travaux de conciergerie et le reste de voirie.

La Commune a toujours recours à des personnes à l'heure pour certaines fonctions.

Effectif au 31 décembre

Fonction	Collaborateur-rice	Taux d'activité
Secrétaire municipale	Mme Audrey Kalbfuss	100%
Boursière	Mme Isabelle Lavenex	60%
Préposée au contrôle des habitants et secrétaire municipale adjointe	Mme Christiane Panchaud	45%
Employé d'exploitation	M. Nik Binggeli	100%
Employé d'exploitation	M. Vincent Piccard	100%
Concierge	Mme Thi Thu Thuy Tran Di Bucchianico	40%
Intendante au refuge	Mme Mireille Aeschbacher	18%
Responsable de la déchetterie	M. Rizan Ukaj	À l'heure
Distributrice de tout-ménage	Mme Jocelyne Meyer	À la distribution

Service de déneigement

Comme en 2022, le service de déneigement est toujours assuré par l'entreprise Ernest Tzaut SA.

Les changements climatiques et les périodes de pluie en automne poussent à une réflexion sur le service neige et les moyens à mettre en place. Par exemple, la pose des pare-neiges est de plus en plus difficile avec les pluies abondantes en automne (impossible d'aller dans les champs) et les conditions climatiques printanières en fin d'hiver qui incite à les démonter de plus en plus tôt afin de permettre l'exploitation des champs par les propriétaires.

Les trottoirs sont toujours déneigés par le service de voirie et les routes annexes ainsi que le haut du village par M. Jean-Pierre Staub.

Cette manière de faire permet enfin de respecter le code du travail pour les employés communaux.

Population bottanaise

La population résidante permanente de Bottens au 31 décembre 2023 est de 1'378 personnes.

La répartition de la population est la suivante : 1'122 suisses, 256 étrangers.

Il y a 308 personnes mineures, 848 en âge de travailler et 222 à la retraite.

En 2023, il y a eu 4 naturalisations, 18 naissances, 6 décès, 149 départs et 132 arrivées.

SDIS Haut-Talent

Le SDIS Haut-Talent (Service de défense contre l'incendie et de Secours) se compose au 31 décembre 2023 de 54 officiers, sous-officiers et sapeurs.

Les interventions pour 2023 se sont montées à environ une soixantaine pour l'ensemble du territoire du SDIS qui s'étend sur les communes de Froideville, Cugy, Bottens, Bretigny, Morrens et Montheron.

La Commune de Bottens qui restait en queue de peloton du nombre d'intervention les années précédentes, s'est retrouvée bien malgré elle en tête cette année. Le dramatique sinistre de la ferme Frossard, en décembre 2023, qui a fait une victime humaine, des centaines de victimes animales et la perte complète de la partie ferme, a mobilisé bon nombre de SDIS de la région ainsi que de très nombreux pompiers. Une enquête est en cours.

Les JSP (**J**eunes **S**apeurs-**P**ompiers) sont toujours aussi nombreux et devraient assurer la future relève.

Le site internet du SDIS Haut-Talent relaie beaucoup d'informations importantes et intéressantes ainsi que les rapports émis : SDIS du Haut-Talent (sdis-hauttalent.ch).

Les points marquants pour Gérard Stettler, Vice-Syndic

Forêts

Groupement forestier de la Menthue

Le Parlement a adopté la motion déposée par le Conseiller aux Etats Daniel Fässler « Garantir un entretien et une exploitation durable des forêts ». Le groupement forestier de la Menthue s'est activé à réaliser des travaux en lien avec le but recherché et les exigences demandées afin de bénéficier de l'aide financière.

28 hectares ont ainsi été entretenus sur l'ensemble des forêts du groupement. Ces interventions sylvicoles visent à renforcer la stabilité des peuplements forestiers. Les interventions se concentrent dans des peuplements dominants de 20 à 30 cm et jusqu'à 40 cm de diamètre lorsque la composition du peuplement, la topographie et la desserte ne permettent pas de couvrir les coûts de la mesure.

Les volumes de bois attaqués par les scolytes, contrairement à l'année dernière, sont en augmentation. Il en va de même pour les volumes impactés par les autres effets phytosanitaires. Le groupement reste attentif, car l'évolution du climat confirme petit à petit la disparition progressive des peuplements d'épicéas dans notre région. Ce sont 3'200 m^3 de bois scolytés et renversés par endroit qui ont été exploités, pour un coût moyen de CHF 95.-/m^3 alors que le prix de vente n'a été que de CHF 65.-/m^3. L'exploitation des arbres infectés est obligatoire. Malheureusement, les subventions ne couvrent pas complètement la perte sur l'exploitation, avec plus du 30% qui reste à la charge du propriétaire public. Pour rappel, il n'y a pas d'aide pour l'exploitation des feuillus et des sapins blancs.

L'exercice 2023 a été marqué par une gestion saine et équilibrée, ce malgré une baisse du prix des bois scolytés. Les objectifs restent les mêmes : poursuivre les soins sylvicoles ainsi que l'adaptation des différents peuplements en lien avec l'évolution du climat. Il faut également rester attentifs aux aléas du climat. 2023 démontre une évolution de la température assez significative qui a dépassé la norme 1991-2020 de 1.3° à 1.7°C dans de nombreuses régions de Suisse.

Pour conclure, le concept forestier de protection climatique (vente de certificats CO2) présenté en automne aux municipalités et à l'assemblée des délégués a reçu un très bon accueil. Le comité et le garde forestier s'occupent de mettre en œuvre le programme et réunir les documents nécessaires.

Terrain de sports

L'éclairage du terrain de football a été changé au début de 2023 pour passer en mode LED. Certaines barrières qui entourent le terrain ont été remplacées car elles étaient clairement en fin de vie.

Déchets – Ordures ménagères

Les instruments de financement

La taxe au poids

Pour rappel, le système de la taxe au poids (CHF 0.43/kg) a été choisi, car il applique au plus près la causalité directe. Le transport et l'incinération des ordures ménagères sont généralement facturés à la tonne. La taxe au poids amène donc logiquement le détenteur des ordures à trier en priorité les déchets lourds et à relativiser l'importance des déchets plastiques.

La taxe de base

Conformément à l'article 32a, al. 1 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, les taxes constituent l'instrument à utiliser pour financer l'élimination des déchets urbains. Le dispositif de taxation comprend une taxe directement proportionnelle à la quantité et une taxe de base.

Taux de couverture des charges par :	2020	2021	2022	2023
La taxe au poids (compacteur)	119.10%	127.49%	125.78%	109.31%
La taxe de base (déchetterie)	83.00%	85.99%	95.62%	98.12%
Global des déchets	93.10%	96.55%	104.17%	104.25%

En 2023, comme en 2022, les coûts de transport et d'élimination de nos déchets sont parfaitement couverts par l'addition des taxes au poids et de base. C'est une excellente nouvelle. Le taux de couverture lié à la taxe au poids, qui dépasse les 100%, bénéficie d'un « crédit » qui correspond au solde des cartes d'accès à la compacteuse. La présence, depuis début 2021, de caméras de vidéosurveillance continue à avoir un effet très positif sur la réduction du nombre d'incivilités. Le taux de couverture lié à la taxe de base est tout proche d'une couverture totale des coûts engendrés par la déchetterie, ce qui est une évolution très positive malgré la légère augmentation en 2023 des matières qui sont à éliminer.

Matériaux récoltés et éliminés

Matériaux	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères (t)	128.17	131.29	138.91	130.44	131.56
Verre (t)	57.23	63.44	64.40	58.73	55.81
Déchets verts (t)	117.60	129.80	122.60	121.86	147.00
Objets encombrants (t)	44.96	42.02	40.26	31.86	49.70
Papier (t)	71.73	68.11	72.19	64.03	67.76
Métaux (t)	22.47	27.85	29.58	17.95	22.23
Bois (t)	58.80	59.52	54.90	55.24	64.97
Inerte non recyclable (m^3)	78.00	99.20	64.00	57.60	57.60
Totaux (hors inerte)	**500.96**	**522.03**	**522.84**	**480.11**	**539.03**

Les ordures ménagères sont en augmentation de 0.85%, cela correspond à la légère augmentation du nombre d'habitants. La différence la plus marquée par rapport à 2022 se situe dans les déchets verts qui ont augmentés de plus de 20% pour atteindre un niveau jamais atteint de 147 tonnes. Les branchages semblent être à l'origine de ce changement important. La récolte de bois a également vu son tonnage augmenter de 17.6%. Après une année très faible, les encombrants sont à nouveau en augmentation pour s'approcher des 50 tonnes. Les autres valeurs sont, en 2023, toutes proches de celles de 2022.

Quelques chiffres clés

- Avant l'introduction de la taxe au poids en 2014, le ratio kg/habitant annuel des ordures ménagères était de 189,7 kg à Bottens. En 2023, le ratio dans la commune est de 94 kg.
- Le coût, par habitant, de l'élimination de l'ensemble des déchets a été de CHF 102.95 en 2023 (CHF 102.07 en 2022 / CHF 100.30 en 2021 / CHF 85.52 en 2020).
- La collecte de vieux vêtements à Bottens a atteint 15'960 kg en 2023.
- La collecte de PET à Bottens en 2023 a atteint 6'144 kg, en très forte augmentation par rapport à l'an dernier (3'488 kg).

Services industriels

Service des eaux

L'association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) est composée aujourd'hui de 14 communes. Bottens a adhéré en 2014. Elle couvre environ 50% des besoins en eau potable de ses sociétaires. Les situations de sécheresse connues en 2017 et 2018 ont amené l'association à augmenter le prix du m^3 d'eau dès 2019 de CHF 0.05. Cette augmentation n'a pas été répercutée par la Commune sur les consommateurs finaux.
L'association a pour but, à moyen terme, de satisfaire à 100% les besoins de ses sociétaires. Dans ce sens, elle mène des discussions avec la commune de Lausanne pour la reprise des sources de Thierrens. Ces sources représentent plus ou moins ce qu'il manque à l'AIAE, soit 900'000 m^3. Selon la volonté du Service de l'eau de Lausanne (SEL), la solution privilégiée est la création d'une société anonyme. Le Service de l'eau de Lausanne vendrait l'eau des sources à cette SA, qui elle se chargera du traitement de l'eau des sources de Thierrens et la vendra traitée à l'AIAE. Cette société anonyme est encore à créer avec la ville de Lausanne. Le préavis est en préparation et sera soumis au Conseil communal de Lausanne au début de 2024. En cas d'acceptation, le comité de direction de l'AIAE le présentera au Conseil intercommunal, si possible en juin 2024.
Durant l'été 2023, la production des sources de l'association a été très faible. En revanche, les fréquentes précipitations vécues cet automne ont entraîné une turbidité importante qui a parfois nécessité la mise en décharge de certaines sources. Les incertitudes qui découlent de ces évènements ont incité le comité de direction à prévoir des achats supplémentaires auprès du Service de l'eau de Lausanne.
Depuis peu, les communes sont inspectées par l'OFCO (Office de la consommation) du canton. Bottens, ordre alphabétique oblige, a été l'une des premières. Cette inspection s'est bien déroulée et seul un manquement a été constaté. Il s'agit d'un contrôle récemment introduit sur les douches publiques de la grande salle. Cette lacune a rapidement été comblée et un plan d'échantillonnage a été établi pour des analyses deux fois par an auprès d'un laboratoire privé.

Chiffres clés

En m^3	2021	2022	2023
Eau achetée à l'AIAE	83'298	95'450	97'088
Eau facturée aux consommateurs	81'630	72'578	65'700
Eau non-facturée (bâtiments communaux)	2'747	4'020	4'500
Evènements particuliers (incendie et fuites d'eau)	0	0	3'500

L'année 2023 a été marquée par quelques fuites d'eau et surtout par le dramatique incendie de l'exploitation de la famille Frossard pour l'extinction duquel une quantité d'eau évaluée à 2'000 m^3 a été utilisée. Le ratio eau achetée / eau vendue affiche une perte de 23'300 m^3, soit 24% du total de l'eau achetée à l'AIAE.

Ce résultat, bien qu'estimé en raison d'un certain nombre d'inconnues, n'est pas satisfaisant. Il va nécessiter une sérieuse révision de la facturation comparée aux bâtiments du village afin de comprendre la baisse régulière de l'eau facturée aux consommateurs. Il faut également rester très attentif à l'activité du réservoir en cours de nuit, quand l'utilisation de l'eau est minimale.

Bâtiments communaux - Patrimoine financier

Bâtiment du chemin des Placettes N° 3

En attente de l'étude qui vise à rénover ce bâtiment.

Bâtiment du chemin du Cottin N° 2

A la demande des locataires, un système de récupération de l'eau de pluie a été installé afin de pourvoir à l'eau d'arrosage.

Bâtiment du Pressoir

Des actions ont été entreprises afin de palier à des problèmes d'humidité dans un appartement et dans la buanderie. Une résolution complète attendra 2024.

Bâtiment du Battoir

Rien de particulier à signaler, les locataires semblent satisfaits de leur lieu d'habitation.

Les points marquants pour Patricia Riva, Municipale

Lausanne Région

Aucun changement par rapport à 2022.
Se référer au site internet de Lausanne Région : www.lausanneregion.ch

Transports publics

Transports Lausannois (TL)

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2022, la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) a versé la somme de CHF 10'275.- à la Commune pour les travaux de remise en état de l'arrêt de bus qui n'ont pas été effectués (revêtement).

Les TL ont souhaité la pose d'un miroir au milieu du carrefour du Carro. En effet les chauffeurs avaient une mauvaise visibilité en démarrant en direction de Froideville. Ce miroir a coûté CHF 2'255.-. Il est de la responsabilité des communes de mettre à disposition les aménagements nécessaires aux transports publics.

La participation des communes aux transports publics est un calcul qui est fait par l'Office Fédéral des Routes. La participation de la Commune augmente chaque année. Elle dépend de plusieurs facteurs, comme la cadence, l'efficience, les dessertes sur une gare, etc. Plus la qualité augmente pour le village, plus les coûts sont élevés.

CarPostal

Fin décembre, la Municipalité a appris qu'une nouvelle ligne de bus Postal devrait relier Echallens, Poliez-Pittet et Froideville dès la fin de l'année 2024.

Informatique

Site internet

Le brusque départ du secrétaire municipal a perturbé une mise en ligne « propre » du nouveau site internet. Mme Patricia Riva a dû remplacer au pied levé le rôle du secrétaire, en mettant à jour le nouveau site par rapport à l'ancien. Les heures de travail ont été payées hors vacations pour des raisons de budget sur les vacations habituelles.

Par manque de personnel en 2023, les nouveaux outils offerts n'ont pas pu être exploités. Cependant, la nouvelle ergonomie du site promet de pouvoir le faire évoluer au fil du temps.

Informatique-bureautique

Les employés de la voirie ont été équipés d'un ordinateur portable avec une licence Microsoft. Ils bénéficient désormais également de l'imprimante qui avait été achetée lors du COVID pour les séances de la Municipalité, à la salle du Conseil communal.

Ce matériel informatique permet de communiquer par courriel avec eux, de les informer, de partager des calendriers Outlook concernant les locations de la salle polyvalente, etc. Cela apporte une grande modernisation et facilite le travail en commun.

L'achat d'une télévision pour la salle de la Municipalité était au budget. Cette télévision avec câble HDMI est un compromis très bon marché pour faciliter le travail de la municipalité qui peut dorénavant projeter n'importe quel contenu que ce soit depuis un ordinateur ou depuis un téléphone portable.

Il y a eu beaucoup de changements sur le parc informatique dans le but d'amélioration, de simplification et de sécurisation. Ces changements ont engendré des frais non prévus et un dépassement de budget. Les interventions de l'entreprise OFISA pour uniformiser les outils informatiques n'avaient pas été anticipées.

Dans le cadre de l'harmonisation des finances publiques, la Confédération a mis en place un nouveau plan comptable MCH2. Cela représente un coût de CHF 10'800.- sur 3 ans pour la Commune. Sans compter les coûts d'adaptation.

Epuration et assainissement

STEP

Avec le départ de M. Henri Guignard en mars 2023, M. Nik Binggeli, employé d'exploitation s'est retrouvé sans remplaçant pour la station d'épuration. Celle-ci nécessite un suivi continu et professionnel. Pendant ses vacances, la Municipalité a dû faire appel aux services d'une autre personne. La Commune de Morrens a accepté que son employé communal vienne chaque jour pour assurer le suivi, pour un coût horaire de CHF 65.-.

Il y a eu une grosse panne et l'électrovanne du dégrilleur a dû être remplacée pour un montant de CHF 1'228.-, hors budget.

Chaque année, dans la mesure du possible, l'employé en charge de la station d'épuration accompagné du municipal de l'assainissement participent à « la demi-journée journée de l'épuration vaudoise ». Ce cours organisé par la DGE (direction générale de l'environnement) est l'occasion de s'enrichir de nouvelles connaissances et de partager avec d'autres communes.

ASET (Association intercommunale STEP Echallents Talent)

En 2023, la Direction de projet a poursuivi son travail de préparation.

Les études aussi bien pour la STEP elle-même que pour les nouveaux réseaux pour relier les STEP actuelles des communes concernées se sont poursuivies et ont engendré de nombreuses séances de travail avec le BAMO (Bureau d'assistance au maître d'ouvrage) et les mandataires. Des choix stratégiques ont donc été faits aussi bien pour la STEP (traitement des micropolluants par ozonation, injection du biogaz produit, répartition des locaux entre les bâtiments et à l'intérieur de ceux-ci pour une exploitation la plus efficiente possible, etc.) que sur le choix des tracés des réseaux.

La prochaine étape étant la finalisation du projet d'ouvrage et des dossiers d'enquête pour fin mars 2024 et fin juin 2024 respectivement pour la STEP et les nouveaux réseaux de raccordement.

La Cour de droit administratif et public (CDAP) ne s'est pas encore prononcée sur le recours contre la décision du Conseil communal d'Echallens du 23 juin 2022 et la décision de la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport du 6 avril 2023 adoptant, respectivement approuvant la modification du plan d'affectation communal « Au Petit Moulinel » (extension de la STEP).

Le Comité de direction s'est, pour sa part, réuni à onze reprises. Dans la deuxième moitié de l'année, un membre est décédé subitement et un membre a démissionné.

Le Conseil intercommunal a tenu trois séances, au cours desquelles deux préavis ont été voté : N° 1/2023 « Etats financiers 2022 » et N° 2/2023 « Budget 2024 ».

Collecteurs

Cette année, aucun effondrement dans un champ n'est à déplorer.

Aucun accord avec le canton ou la Confédération n'a encore été trouvé concernant le projet de rénovation des collecteurs de drains.

Chantier des Placettes

La PPE au ch. des Placettes 1 s'est plainte de fissures en façade et dans un appartement. Ces fissures étant probablement dues aux travaux, la Municipalité a accepté de prendre les travaux de réparation sur le compte du chantier pour un montant de CHF 5'860.-.

A la suite de remarques reçues lors de séances du Conseil communal, la Municipalité a procédé à quelques améliorations au niveau de la place de l'Eglise : marquages, panneaux et chicanes améliorées à la sortie de Bottens en direction de Poliez-le-Grand.

La réception des travaux marquant la fin du chantier des Placettes (préavis municipal N° 2020-03) s'est faite en juillet. Les défauts signalés ce jour-là ont été réparés par l'entreprise en août.

L'entreprise FFA ayant réalisé les travaux « au forfait », le crédit d'investissement est clôturé fin 2023. Le montant prévu dans le préavis était de CHF 1'642'000.- dont CHF 32'400.- de subventions. Le montant dépensé est de CHF 1'489'137.- après déduction des subventions et récupération de la TVA.

Routes

Divers travaux urgents ont été faits à la fin de l'hiver. Des couvercles en fonte à la route de Lausanne menaçaient de s'enfoncer.

Une somme de CHF 50'000.- au budget 2023 a permis de procéder à des réparations de routes. La Municipalité a écouté les commentaires de conseillers communaux en intervenant sur les chemins suivants :

- Chemin bétonné menant à la déchetterie. Remise en état des banquettes.

- Chemin menant au refuge. La première partie depuis la route de Froideville a été taconnée. Dans la partie forestière, les nids de poulet ont simplement été rebouchés. Ces réparations en forêt ne durent pas, il faudra effectuer des travaux plus conséquents afin de donner une pente au chemin et ainsi facilité l'évacuation de l'eau.
- Au chemin de l'Arzillier, les nids de poule ont été taconnés et une grosse dépression et bosse a été refaite. Les banquettes ont été remises en état et les zones de croisement améliorées. Lors des travaux, il a été constaté sur place, qu'il fallait impérativement améliorer l'évacuation de l'eau de ruissellement. Il y a ainsi eu un dépassement de budget de CHF 15'200.-.

Depuis la fin des travaux du Battoir, il y eu un problème d'évacuation d'eau sur la route de Lausanne. Lors de fortes pluies, l'eau s'accumulait devant l'entrée de l'épicerie. En décembre, juste avant les fêtes, le niveau est monté dangereusement. Des travaux urgents pour un montant de CHF 2'530.- ont été effectués afin d'éviter une possible catastrophe en attendant que les travaux de réfection de la route de Lausanne ne se fassent.

Parcs et espaces verts

Le départ de M. Henri Guignard en avril a bouleversé la bonne marche de la gestion des espaces verts : place du Caro, massifs divers, plantations et entretien des bacs à fleurs. L'employé d'exploitation ainsi que la municipale en charge du dicastère ont dû gérer l'achat des géraniums. Puis l'employé s'est attelé à la plantation.

Afin de tester un nouveau système d'arrosage, 4 ollas ont été commandés. Ces réservoirs en terre cuite que l'on plante dans la terre, diffusent de l'eau aux plantes sans devoir détremper la terre. Un gain de temps pour l'employé et une économie d'eau pouvant aller jusqu'à 70%. Le résultat est plus que positif. Une somme de CHF 1'000.- est prévue au budget 2024 pour équiper tous les bacs à fleurs d'Ollas de l'entreprise Wepot (www.wepot.ch).

A la fin de l'été, devant la triste mine des massifs de fleurs, une entreprise externe a été mandatée afin de désherber, tailler et planter des fleurs d'automne dans les bacs.

Salle polyvalente

À la suite d'un remaniement des dicastères, Mme Patricia Riva est devenue la responsable de la salle polyvalente en février 2023.

Quelques mois plus tard la concierge en charge de l'entretien et des locations de la salle polyvalente a donné sa démission. Fin juillet, elle a quitté prématurément son poste à cause d'un problème de santé.

Ces changements abrupts ont considérablement perturbé la bonne marche de la gestion de la salle. Cependant, les employés en place (concierge de l'école et voirie) on fait un très gros effort afin que tout continue à fonctionner du mieux possible. Ils ont fait preuve d'autonomie et de beaucoup d'initiatives.

Afin de rétablir l'ordre et le bon fonctionnement de la salle polyvalente, entre l'UAPE, les locations et l'occupation habituelle de la salle, la Municipalité a dû prendre certaines décisions visant à simplifier sa gestion et le « vivre ensemble » de tous les locataires, intervenants et employés.

Par ailleurs, un employé d'exploitation a été engagé en novembre pour la voirie ainsi que la conciergerie de la salle polyvalente. Cette personne ne travaille pas le week-end, ce qui implique qu'il n'y a plus de service assuré lors des week-ends. Une gestion simplifiée de la salle, où tout le monde devrait y trouver son compte, se met en place petit à petit.

L'externalisation des nettoyages des vestiaires fait partie de ces changements. Afin de ne plus avoir à gérer cet aspect extrêmement contraignant d'un bâtiment qui demande beaucoup d'attention.

Les travaux prévus ont été menés à bien. Les fenêtres ont été remplacées conformément au préavis N° 2022-03 relatif au remplacement des parois fixes vitrées Nord (sous-toiture), Ouest, Est et des fenêtres des vestiaires.

Une somme était au budget pour refaire la peinture des vestiaires. Au vu de l'état de l'ensemble des vestiaires, la Municipalité a préféré réduire l'ampleur du travail de peinture aux plafonds qui étaient moisis. Une réfection totale serait plus adaptée.

Un contrôle de la SUVA a rendu les caves de la salle polyvalente inaccessibles. En effet, à cause de nouvelles normes, la centrale à pellets située au fond des caves s'est avérée dangereuse. La Municipalité a dû mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé dans ce genre de problème de sécurité afin de trouver la meilleure solution. La possibilité de supprimer l'accès aux caves n'était pas convaincante, d'autres solutions ont été étudiées, certes plus onéreuses mais plus pratiques. Au terme d'une année difficile, force est de constater que le problème n'est toujours pas résolu fin 2023 et que les sociétés locales n'ont toujours pas un accès libre à leur cave, sans devoir passer par l'employé communal et le détecteur de CO.

Concernant l'UAPE, L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a annoncé qu'il doit y avoir des vestiaires pour les enfants. Pour satisfaire ce besoin, la Municipalité a mandaté une architecte d'intérieur pour un mandat qui a coûté CHF 660.-, hors budget. Un projet non abouti a été transmis à la Municipalité. Devant la somme de travail accumulé pendant cette année particulière, le projet a été mis de côté et sera repris par le nouveau municipal élu en novembre.

Bâtiment du collège des Lionceaux

À la suite du départ de la Municipale Mme Carine Delpierre à fin août, il a été décidé que Mme Patricia Riva reprenne la gestion du bâtiment du collège des Lionceaux.

Depuis cette date, les travaux prévus ont été exécutés. Le changement des parquets s'est organisé sous la houlette de Mme Delpierre peu de temps avant son départ ainsi que la pose de la clôture devant l'école.

Les points marquants pour Christian Jaquier, Municipal

Refuge

La Commune a un contrat d'entretien avec une entreprise de ferblanterie et couverture de la région, car à la construction de celui-ci, les tuiles mises en place étaient d'occasion et chaque année il faut en changer quelques-unes car elles deviennent fragiles. Le montant est porté au budget.

Après plus de 20 années de fonctionnement, la pompe qui alimente le bâtiment en eau est tombée en panne et ne trouvant plus les pièces pour la réparer, elle a dû être changée. Ceci n'était pas prévu au budget.

En 2023, le refuge a été loué à 136 reprises.

Maison de commune

L'horloge s'est bloquée. Avec l'usure, un axe entraînant les pignons s'est plié et a bloqué tout le mouvement. Cette réparation n'était pas prévue, il s'agit d'une dépense imprévisible.

Durant l'été, une entreprise de désinfection a dû intervenir dans les bureaux et le galetas car ceux-ci étaient infestés de mouches.

Sur les 125 cases du congélateur, 17 sont libres.

Défibrillateur

Toujours situé devant l'entrée de la salle polyvalente, il subit un contrôle tous les mois (batterie et matériel). Il n'a heureusement pas été utilisé en 2023.

Sécurité publique

Organisation Régionale de Protection Civile du Gros de Vaud (ORPCI)

Avant-propos du commandant

Comment commencer la rédaction de ce rapport sans prendre le temps de rendre hommage à notre défunt Président du comité directeur !

Tu as clairement marqué ton passage parmi les castors du Gros-de-Vaud et laisse un trou immense. Nos pensées continuent de t'accompagner où que tu sois et vont également à ta famille et à tes proches. Bien à toi Gérald Chambon !

2023 a débuté sur un fond d'intervention INOPIA (panne/pénurie énergie) et ses points de rencontre d'urgence avec cette crainte de pénurie d'énergie. Nous avons multiplié nos collaborations avec la préfecture ainsi qu'avec les communes de notre district. En parallèle de tout ceci, nous avons continué de suivre le développement du projet TETRIS (réforme de la Protection civile vaudoise) avec notamment le développement et la proposition d'une 3ème voie intitulée « synergies renforcées ».

Année de transition du côté du personnel professionnel, puisque deux départs à la retraite ainsi qu'une refonte de postes avec une nouvelle arrivée ont occupé la première partie de l'année. En effet, mesdames Vona et Mathys ont gagné le droit de débuter une nouvelle étape de leur vie mais sans les castors cette fois-ci. Nous avons ensuite eu le privilège de pouvoir entamer une nouvelle collaboration avec Céline Girard, notre nouvelle secrétaire. Le tout était ponctué par un jubilé puisque le remplaçant de commandant, le major Guy Hildebrand a fêté ses 10 ans de boîte.

Au niveau de l'instruction, une planification annuelle bien remplie ainsi que des cours de répétitions chargés afin de maintenir notre niveau de connaissances et de compétences.

Il me reste une pensée et de vifs remerciements pour les personnes qui sont intervenues sur le feu de ferme à Bottens, qui a nécessité de longues heures d'intervention. Un peu plus récréatif mais non moins important, l'inscription de l'ORPC à l'association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) en novembre dernier. Cette nouvelle adhésion nous offre la possibilité d'approfondir notre ancrage dans la région qui nous est chère tout en bénéficiant d'un réseautage déjà bien établi.

Comme chaque année, cet avant-propos se termine avec le plus important à mes yeux : les remerciements pour mon équipe. Les anciennes : Christine, Françoise, et actuels Céline, Grégory et Guy. Merci de votre bonne humeur et de la qualité de votre travail année après année.

En 2023, 15 nouvelles recrues ont incorporé notre ORPC à la suite de leur école de formation de base à Gollion. Ces quelques 292 astreints (371 en 2022), dont 16 volontaires, forment notre bataillon de Protection civile.

Formation	Intitulé	Dates	Activités
TOUS	INOPIA (panne/pénurie énergie)	2 janv. – 2 nov.	Appui à la préfecture, formation Polycom, VHF, PRU, distribution de matériel
TOUS	Canicule	17 – 23 août	Appui aux communes pour le plan canicule
FIR	Feu de ferme, Bottens	21 – 26 décembre	Appui aux partenaires pour de la logistique

Feu de ferme à Bottens

Dans la nuit du 21 décembre, un feu se déclare dans une ferme sur la commune de Bottens. Les pompiers mobilisés depuis plusieurs heures décident d'appeler en renfort la Protection civile. À 4h45 les pagers de la FIR retentissent et l'intervention est lancée pour les hommes. La demande initiale est simple puisqu'il s'agit de prévoir du ravitaillement chaud pour la soixantaine de pompiers et autres partenaires sur places ainsi que d'installer de l'éclairage pour la zone sinistrée. La suite verra les missions se multiplier et se diversifier puisqu'au final les hommes ont fait du ravitaillement, du transport, de l'éclairage, de la veille logistique durant une nuit complète, de la circulation, du bouclage de zone et énormément de coup de main ici et là pour aider au déploiement de tuyaux et à leurs rétablissements. Le lendemain de Noël, une petite équipe s'est rendue sur place pour récupérer le reste du matériel et procéder à son rétablissement.

Conclusions du Cdt : Lt col Sébastien Rüegg

Une année riche en changements et rebondissements sur un fond d'engagement non plus pour COVID, mais pour INOPIA. Plus nous avançons et plus nous sommes sollicités, mais ô grand paradoxe, nous disposons de moins d'effectifs. La solution à ce problème réside peut-être dans la fusion de régions ou alors dans la diminution des prestations ou encore dans la modification de l'obligation de service ou, pourquoi pas, dans le rapprochement avec le service civil ou qui sait, avec le recrutement actif de volontaires….

Les problèmes sont présents mais les solutions manquent. Quoi qu'il en soit, je pense que tout le monde est maintenant d'accord pour dire que nous sommes un partenaire sécuritaire à part entière, nécessaire au bien-être de la population et performant. Sans cet engagement citoyen, les fondations de notre pays ne seraient pas aussi solides qu'aujourd'hui.

En 2022 le coût par habitant était à CHF 24.7147 par habitant.

En 2023 le coût par habitant était à CHF 23.9202 par habitant.

Zone 30 Km/h

Au mois de mars, la municipalité est venue devant le Conseil Communal avec le préavis municipal N° 2023 - 02 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 23'000.- concernant l'abaissement de la vitesse par la mise en zone 30 km/h à l'intérieur du village, hors des axes principaux.

Ce préavis ayant été accepté, la Municipalité a recherché la compétence d'un bureau d'ingénieur reconnu pour sa réussite auprès de la DGMR et surtout pour un coût inférieur au montant accordé. Le choix s'est porté sur l'entreprise Citec, bureau d'études ingénierie Transport, Mobilité et Déplacements de Morges.

Après une multitude d'échanges et plusieurs entretiens et séances dans nos locaux et sur le terrain, ce projet est enfin sous toiture et envoyé à la DGMR pour approbation. Après diverses demandes de modifications et corrections, ce projet sera mis à l'enquête dans la FAO et si nous ne recevons pas d'oppositions, il pourra se concrétiser dans le courant 2024.

La Municipalité reviendra devant le Conseil communal avec un préavis concernant l'achat, la pose de l'entier de cette signalisation et le marquage au sol. Le montant des travaux effectués par le bureau d'ingénierie comprend la reconnaissance sur place, l'élaboration des documents, les corrections, la préparation du courrier pour effectuer la demande auprès de la DGMR.

Police Cantonale contrôles radar

Durant l'année, plusieurs contrôles radars ont été effectués sur les quatre axes transversaux de la Commune. Route de Lausanne, route de Thierrens, route de Poliez-le Grand et route de Froideville. Le taux d'infractions dans notre localité n'a pas dépassé le 1,2% des véhicules contrôlés, alors que la moyenne cantonale est proche de 3%.

Police de proximité

Objectif : lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible du véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique et offre aux citoyens les services d'un poste de Gendarmerie, par exemple : dépôt de plainte pour vol, agression, déclarer la perte d'un document officiel ou pour un simple conseil. Le poste mobile est venu à 6 reprises dans la Commune et lors de ces visites, il n'y a rien eu de particulier à signaler.

Battoir

Le préavis N° 2020-12 a été présenté au Conseil en date du 7 décembre 2020, mais celui-ci n'étant pas assez détaillé, la Municipalité a préféré le retirer afin de présenter un objet plus exhaustif. Elle a pris en compte les remarques de la commission ad 'hoc concernant ce préavis et l'amendement du Conseiller Métraux ***« transformation en partie significative en bois »***.

Ce qui a engendré une modification des plans et construction comme suit :

- Rez de chaussée, garages, épicerie, stock et tearoom, entièrement en béton.
- 1er étage et combles ossature en bois. L'origine du bois pour l'ensemble, charpente et parois est entièrement locale. Les lames pour le bardage extérieur sont en épicéa suisse.

Pour donner suite à l'acceptation du préavis N° 2021-01 par le Conseil Communal, pour un coût total de la transformation de CHF 2'916'100.-.

Les offres de tous les corps de métier ont été demandées par le bureau d'architecture, ceci afin que la Municipalité puisse choisir une entreprise régionale, au meilleur coût.

Les travaux ont débuté par l'abattage des épicéas dans la région par les bûcherons du groupement forestier. Ce n'est pas moins de 600 m³ qui ont été transporté à la scierie Zhand de Rueyres pour le débitage et le séchage. A la mi-mars, les travaux ont commencé par le démantèlement de l'amiante sur les faces sud et ouest du Battoir.

A suivi l'enlèvement et évacuation des tuiles. Démontage complet de la charpente et parois en bois. La volonté de la Municipalité était de garder une partie de cette charpente pour le feu du 1er août mais ce bois ayant subi des traitements, il était plus judicieux de l'évacuer dans une entreprise spécialisée pour son élimination. Le bois évacué, le démontage des murs en pierre a commencé fin mars. Il a fallu en garder une bonne partie, ceci afin de rester dans les limites de construction existantes.

Fin mai 2022, les travaux de maçonnerie ont débuté par le renforcement des murs encore existants en coordination avec les corps de métier afin de couler le radier, et poser les canalisations ainsi que les autres alimentations. Pendant ce temps, le bois scié a été transféré à l'usine Ducret qui a fabriqué toute la charpente et tous les éléments en lamellé collé. Cette usine est la seule équipée pour fabriquer des pièces à ces dimensions. Début octobre, les murs du bas ont été montés et le coffrage de la dalle sur le rez-de-chaussée et les escaliers a débuté.

Tous les corps de métiers étaient actifs pour faire suivre les alimentations et autre. Mi-octobre a eu lieu le décoffrage de la dalle et l'évacuation de tous les matériaux ainsi que la livraison de la charpente et l'ossature bois. La pose a commencé. Une délégation de la Municipalité s'est déplacée chez le fournisseur de carrelages et le fabricant de cuisines afin de finaliser les choix pour les appartements et le commerce, sans dépasser le budget prévu à ces postes. Mi-novembre, l'entier de la charpente était posé et les travaux de ferblanterie ont débuté. Le bâtiment était hors d'eau. Mi-décembre, la pose des panneaux photovoltaïque s'est terminée et les séparations des appartements étaient en cours.

Fin des travaux pour 2022, reprise le 9 janvier 2023.

Janvier 2023

Les travaux intérieurs des appartements ont continué : isolation, installation sanitaire, électricité, pose des cloisons et fenêtres, début des installations chauffages et ventilations dans les appartements. Préparation du chemin d'accès aux appartements.

Les 4 forages pour les sondes thermiques de la pompe à chaleur ont débuté. Pose isolation et doublages dans les locaux du rez-de-chaussée.

Février 2023

Pose du mono bloc ventilation dans le local technique et conduits locaux du rez-de-chaussée et prise de mesures par le cuisiniste. Gypsage des appartements et du rez-de-chaussée. Suite des installations sanitaires dans les appartements, commerces et contrôle de pression. Pose des escaliers escamotable appartements combles. Début de la pose lambourdage et du bardage. Raccordement de la PAC (pompe à chaleur) provisoire pour le chauffage des locaux et appartements pour l'asséchement des chapes. Les chapes du rez-de-chaussée et des appartements terminées.

Mars 2023

La pose du bardage est terminée sur 3 faces et demie, manque sur l'entrée principale commerce, en attente du démontage de la paroi provisoire. Mesures anti-feu, flocage des gaines techniques. Pose de la porte d'entrée du bâtiment, y compris pose du cylindre. Pose des cadres portes palières et appartements. Pose du lambris dans les appartements. Pose des douches et des baignoires dans les appartements et vestiaire commerce. Pose des descentes d'eau pluviale et le raccordement des balcons. La pose de l'isolation et l'étanchéité sur les terrasses et balcons est terminée.

Les poteaux des balcons et terrasse sont posés ainsi qu'une protection antichute. Branchement électrique sur le tableau du bâtiment fait et pose du tableau Swisscom dans le local technique.

Avril 2023

La pose du carrelage a débuté par la cuisine du restaurant, le commerce et s'est terminée par les appartements. La transition sur le tableau électrique définitif a été réalisée. Les travaux en hauteur sont terminés, tous les échafaudages sont démontés. Les 4 portes électrique des garages sont posées et mise en service. Les cloisons des caves sont posées ainsi que celles des garages. Pose de la cuisine professionnelle bar restaurant. Les crépis dans les appartements et la cage d'escalier sont en cours. Pose du carrelage dans les appartements partiellement terminés.

Mai 2023

Pose de la cuisine professionnelle terminée. La pose des cuisines dans les appartements en cours. Contrôle et réglage de toutes les fenêtres des appartements. Pose de l'isolation périphérique sur les soubassements. Pose des groupes ventilations commerce. Pose des stores à lamelles électriques pour les appartements. Fin de la pose des boiseries dans tous les appartements. Afin de remercier chacun, la Municipalité a organisé le bouquet de chantier, pour environ 70 personnes qui ont travaillé sur ce chantier.

L'installation photovoltaïque est raccordée. La mise en service de la PAC a été faite. Pose des ventilations dans les sanitaires appartements et au rez-de-chaussée. Pose des cuisines dans les appartements et du bardage devant l'entrée du commerce terminée. Pose des plafonds suspendu cuisine, sanitaire, entrée et restaurant terminée. Traçage des niveaux des places de parc commerce. Creuse de la fouille pour l'alimentation en électricité et eau de la « croqueuse » depuis le Battoir. Les 5 portes automatiques du commerce mises en service. Les travaux de peinture et crépis sont terminés.

Juin 2023

Les portes palières des appartements sont posées. Barrières des balcons et sur le mur et terrasse de l'appartement réez ouest sont posées. Mise en service des portes automatiques du commerce. Remise des appartements avec une délégation de la Municipalité, la gérance et l'entreprise de nettoyages. Les travaux d'équipement du commerce sont terminés et remis au locataire. La pose des pavés sur le pourtour du bâtiment est terminée. La pose de l'enrobé a été posé le 27 juin ainsi que le marquage des places de parc.

Fin de chantier

APROMAD

(Association pour la Promotion de la Santé et le Maintien à Domicile de la couronne Lausannoise)

Billet du président et de la directrice

2023 a été une année particulière pour l'APROMAD puisque notre association a fêté ses 30 ans. Ce jubilé a été l'occasion de célébrer chaleureusement l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, qui sont les acteurs du maintien et de l'amélioration de la santé de la population tout au long de la vie. Cet anniversaire a été marqué par le "Salon découverte des CMS", évènement déployé dans trois lieux du territoire couvert par les CMS de la Couronne lausannoise. Chacune de ces manifestations a permis de présenter l'ensemble de nos prestations et actions dont la population avec laquelle les CMS sont en proximité, peut bénéficier et de démontrer notre volonté de développer des synergies avec les communes et nos partenaires. 2023 a également été marquée par le lancement du programme « Bien vieillir » sur l'ensemble du canton de Vaud. Cette évolution majeure de notre dispositif se caractérise par le passage d'un système de soins à un système de santé axé sur la prévention et la promotion de la santé. Ce changement, impliquant l'ensemble du personnel. Ce changement, impliquant l'ensemble du personnel des CMS vaudois et des services transversaux, se poursuivra dans les années à venir. En 2023, 5'991 clients ont placé leur confiance dans les CMS de la Couronne lausannoise, bénéficiant ainsi de 392'792 heures de prestations. À cela s'ajoute le soutien apporté à 984 enfants et leur famille par les conseils et l'accompagnement d'infirmières et infirmiers petite enfance. De plus, 500 enfants ont pu recevoir des soins à domicile grâce à l'équipe cantonale de soins infirmiers pédiatriques, évitant ainsi l'hospitalisation ou l'institutionnalisation de certains d'entre eux. Nous remercions chaleureusement l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, nos partenaires, ainsi que chacune de nos clientes et clients pour la confiance qu'ils nous accordent. Ensemble, continuons à œuvrer pour une santé optimale, au service de la communauté.

Les finances

L'APROMAD boucle ses comptes 2023 avec un excédent de charges de CHF 99'424.07. L' AVASAD (Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile) prend à sa charge CHF 89'481.66, c'est donc un montant de CHF 9'942.41 que l'APROMAD doit prendre dans sa réserve d'exploitation pour couvrir ce déficit. Ceci fait partie des charges sociales répartie entre le canton et les communes.

Sociétés locales

La Municipalité renouvelle le soutien financier aux sociétés locales du village. Un bon de CHF 500.- est accordé annuellement à chaque société locale, à faire valoir sur une location (salle polyvalente, buvette ou refuge). Un grand merci à nos sociétés de faire vivre notre village.

La liste officielle des manifestations est disponible sur :
https://www.bottens.ch/decouvrir/societes-locales/liste-des-manifestations

Fête du 1er août

Pour la troisième année consécutive, la jeunesse a organisé la fête nationale au village. Le feu a été érigé par le personnel communal et allumé dès la nuit tombante. Le repas a été concocté et servi par la jeunesse, suivi d'un discours par Mme Carine Delpierre et la Présidente du Conseil avant d'entonner l'hymne National. La Municipalité remercie la jeunesse de Bottens pour sa disponibilité et le travail effectué. Cette manifestation a été soutenue par la Commune à hauteur de CHF 500.-.

Aînés : sortie estivale

La sortie d'été organisée au mois de juin a remporté un franc succès. C'est avec plaisir que la Municipalité a accueilli 76 personnes. Le rendez-vous étant fixé à 09h00 devant le collège des Lionceaux. 2 cars ont emmené les participants à Genève, pour visiter les studios de la RTS. La visite très intéressante et le bon accueil des organisateurs ont enchanté tous les invités. À la suite de cette visite, un repas a été servi au bord du lac Léman à Morges. Retour aux sources avec de belles images en tête aux environs de 16h30.

Aînés : rencontre de décembre

Durant l'année, une délégation des aînés s'est proposée pour changer le concept de cette rencontre qui à leur goût n'était pas assez conviviale. Leur proposition était d'organiser une collation dans l'après-midi à l'intérieur de la salle de gymnastique avec tables et chaises afin que ce moment soit beaucoup plus festif. Le samedi 16 décembre dès 14h, plus d'une soixantaine de personnes a apprécié ce moment de retrouvaille. La Municipalité tient à remercier ce groupe d'initiateurs pour cet excellent moment passé ensemble, une très bonne organisation et surtout, qui a égayé toutes les personnes présentes.

Les points marquants pour Patrick Oyon, Municipal

Passeport vacances

Le passeport vacances est destiné à des adolescents de 9 à 15 ans et propose plus de 200 activités encadrées, sur inscription, dans 38 communes. Une variante allégée, appelée passeport farniente donnant accès aux piscines lausannoises, 3 entrées de cinémas et déplacements en TL est disponible pour les jeunes de 13 à 15 ans.

À Bottens, l'activité du labyrinthe, sur les terrains de la famille Siegenthaler, encadrée par Mme Sarah Vergères s'est déroulée le 9 août 2023.

Celle du four à pain, organisée avec bienveillance par M. Michel Allaz a eu lieu les 7 et 8 juillet 2023.

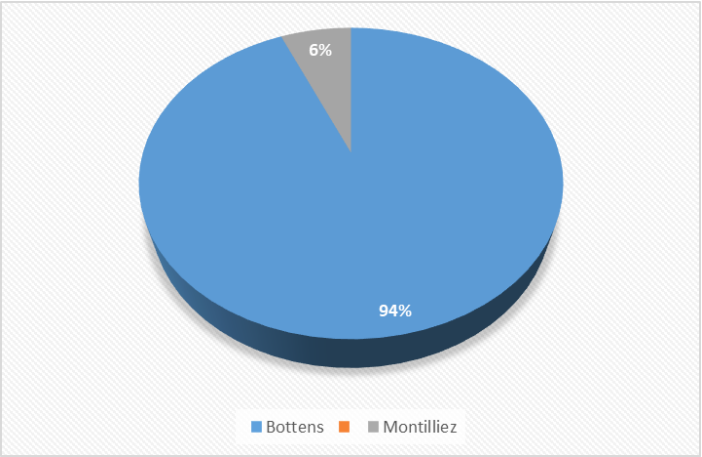
Pour le Commune de Bottens, le passeport vacances a été souscrit par treize enfants et la variante passeport farniente par huit enfants.

Le coût annuel pour la Commune était de CHF 2'160.- en 2023.

Les informations sont disponibles sur le site internet https://apvrl.ch/.

Collège des Lionceaux

À la rentrée 2023, 4 classes étaient ouvertes, fréquentées par 77 élèves de 1 à 6P. Le tableau ci-dessous montre leur provenance.



72 élèves proviennent de Bottens et 5 de Montilliez.

Croc'Lionceaux

L'association est régie par les articles 60 et suivants du Code Civil dont une des missions est d'accueillir les enfants scolarisés au collège de Bottens dont les parents en font la demande.

L'activité se déroule dans un lieu d'accueil/repas de la Commune de Bottens en veillant au bien-être physique et mental des enfants, en les confiant à un personnel compétent et apte à répondre à leurs besoins affectifs, éducatifs et sociaux.

La Commune met à disposition de l'UAPE, outre bien évidemment le local qui lui est dédié (buvette de la salle polyvalente) et participe à son équilibre financier par une contribution de subventionnement annuel de CHF 50'000.-.

L'association assure la garde et le repas de midi, du lundi au vendredi, de la fin des cours à la reprise de ceux-ci, pour les enfants de 1 à 6P. Elle les accompagne également le matin, avant les cours, et dès 15 heures à la sortie de ceux-ci.

ASIRE

L'association scolaire intercommunale de la région d'Echallens, fondée en 2013, regroupe 26 communes du Gros-de-Vaud (29'500 habitants). 4'000 élèves fréquentent l'un des 4 établissements scolaires qui la constituent.

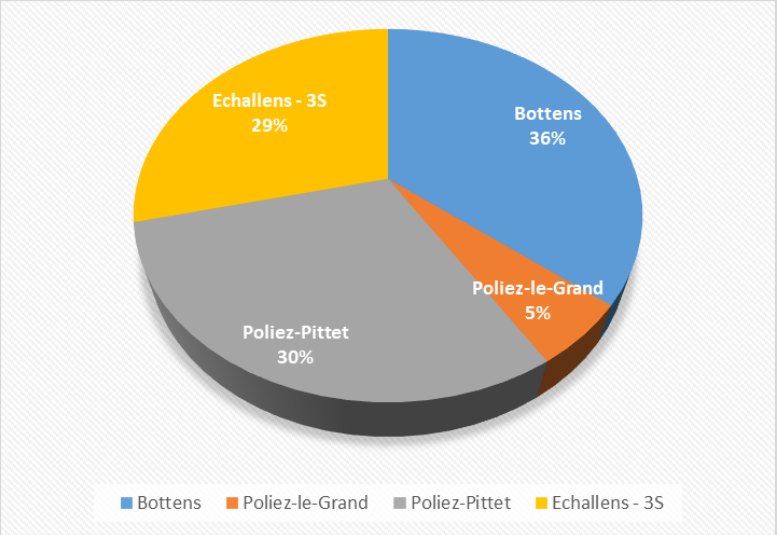
Informations complémentaires disponibles sur www.asire.ch.

CHF	2023	2022	2021	2020	2019
Coût par habitant	588.54	597.37	598.50	589.39	580.71
Coût total	696'167	810'636	812'177	784'481	753'764

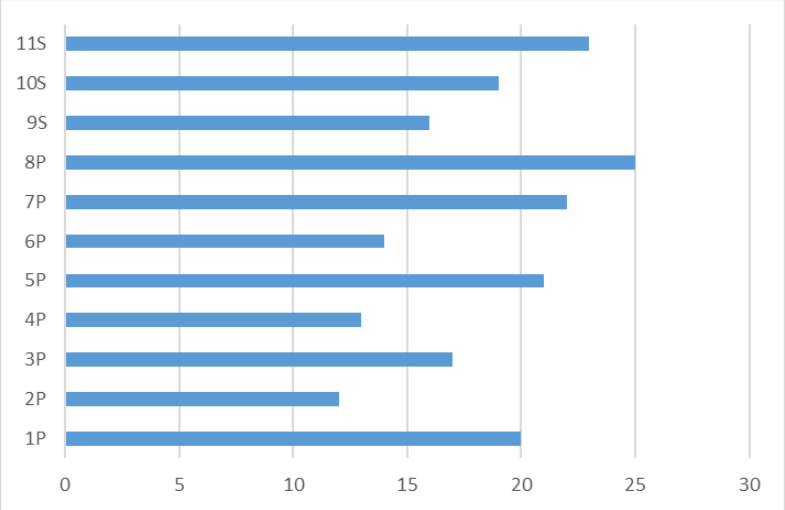
Mise en évidence de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés, y compris une projection établie selon les naissances :

Année programme	Effectifs
Rentrée 2026	14
Rentrée 2025	18
Rentrée 2024	17
1P	20
2P	12
3P	17
4P	13
5P	21
6P	14
7P	22
8P	25
9S	16
10S	19
11S	23

Répartition géographique des 202 enfants de Bottens :



Répartition scolaire :



EFAJE

Cette association regroupe 31 communes du Gros-de-Vaud ainsi que la commune du Mont-sur-Lausanne, ce qui représente une population de plus de 45’000 habitants.

Des modifications de statuts ont été acceptées par le Conseil d’administration lors de l’assemblée de septembre 2023. Celles-ci concernaient principalement l’organisation et la gouvernance de l’association.

On peut relever que les coûts de l’administration générale restent inchangés. Ils s’élèvent toujours à CHF 8.50 par habitant, cela indépendamment de l’utilisation effective des prestations d’accueil.

Pour le reste, les coûts sont facturés à l’heure de prestations. Ils diffèrent selon le type d’accueil. Ces coûts sont donc liés à l’utilisation effective des services de l’EFAJE.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous référer au rapport des délégués (représentants du législatif) auprès de cette association, présenté lors d’une précédente séance de conseil.

Bibliothèque régionale d’Echallens

En notre qualité de membres partenaires de la bibliothèque nous vous encourageons à en profiter, vous trouverez toutes les informations sur le site de la Bibliothèque Régionale www.bibliotheque-echallens.ch.

Le nombre de livres prêtés s’est monté à 61'775 en 2023 contre 59'600 l’année précédente.

Le montant à la charge de la commune est de CHF 3'390.-.

Ludothèque régionale d’Echallens

Cette association a été fondée en 1993, elle compte actuellement 41 bénévoles qui font vivre cette ludothèque.

Bottens a rejoint cette association au printemps 2022 et les habitants bénéficient dès lors d’une réduction sur les abonnements (mini CHF 30.- au lieu de CHF 35.-, maxi CHF 80.- au lieu de CHF 90.-)

La contribution financière de la Commune se monte à un franc par habitant soit CHF 1'360.-.

Les informations complètes se trouvent sur le site Internet http://www.ludo-region-echallens.ch/.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2024-05 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion.

décide

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2023 des affaires communales.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic — La Secrétaire

L. Imoberdorf — A. Kalbfuss

Municipal en charge du dossier : M. Laurent Imoberdorf, Syndic